CONVENTION 2026-27
GUIDE DE L'EXPOSANT

Nous tenons à vous remercier pour votre participation à la convention du Groupe d'achat SMP Inc. qui se déroulera les **13 et 14 octobre 2026** au :

HÔTEL SHERATON LAVAL
2440, autoroute des Laurentides
Laval, Québec H7T 1X5

En collaboration avec l'Hôtel Sheraton nous vous invitons à lire attentivement ce **Guide** afin de faciliter la planification de votre participation à la convention annuelle du Groupe SMP. Avant et durant l'événement, pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Sylvain Arbour au **(450) 477-8999 poste 293 ou** sarbour@groupesmp.com, ou **Allan Rooney** au **(450) 477-8999 poste 233** ou **(514) 754-0950** ou arooney@groupesmp.com**..**

Bonne convention!

ACHEMINEMENT D'ÉQUIPEMENT ET ACCESSOIRE POUR VOTRE ÉVÉNEMENT

Compte tenu de l'espace limité d'entreposage, l'hôtel n'accepte aucune livraison de marchandises à l'avance. Vous pouvez toutefois faire livrer votre marchandise la journée du montage le **mardi 13 octobre 2026**. Un représentant du Groupe SMP sera sur place pour la réception de marchandise effectuée par un transporteur à compter de 7h00. Cependant, la salle d'exposition n'est disponible qu'à compter de **11h00** pour débuter le montage. Prenez soin de bien identifier chacune des boîtes ou palettes.

L'arrivée des marchandises se fait uniquement par le quai de réception (débarcadère banquets) situé à l'arrière du stationnement à étages, du côté nord de l'hôtel.

Que ce soit par un transporteur ou par un représentant de votre compagnie, le matériel servant à l'exposition ne peut être manipulé que par un transpalette manuel ou un petit chariot sur roulettes. Aucun équipement motorisé n'est admis à l'intérieur des salles. L'exposant sera responsable de **protéger les tapis** à l'entrée et à la sortie des marchandises (attention : ne rien coller sur les tapis de l'hôtel). L'hôtel se réserve le droit de facturer tout dommage fait à leur propriété.

ENTREPOSAGE

Un espace attenant à la salle d'exposition pourra être disponible afin de remiser les boîtes vides et palettes… Pour tout besoin d'entreposage, veuillez contacter Monsieur Rooney au **(450) 477-8999 poste 233** ou par courriel au arooney@groupesmp.com.

ACCUEIL

Vous serez accueilli lors du montage le **mardi** à 11h00 et vous serez guidé vers votre kiosque. Durant votre installation le mardi ou mercredi matin à l'ouverture de l'exposition, une enveloppe vous sera remise avec les billets que vous aurez, le cas échéant, préalablement retenus pour le dîner à la salle à manger *La Piazza*, le souper AVANT-PREMIÈRE et le souper-GALA.

ENSEIGNES ET AFFICHAGE

Aucune enseigne, bannière ou publicité ne sera exposée, où que ce soit dans l'hôtel ou à l'extérieur de l'hôtel sans l'approbation au préalable du service des congrès/banquets. L'hôtel fournira des chevalets à cette fin.

ÉLECTRICITÉ

Tel que mentionné dans le formulaire d'inscription, une prise électrique est comprise dans la location de votre kiosque.

MONTAGE ET DÉMONTAGE

Heure de montage : Mardi 13 octobre 2026 à compter de 11h00 (sauf exception à voir avec Allan)
Heure de démontage : Jeudi a.m. entre 7h00 et 11h00 (possible exception : mercredi 14 octobre 2026 à compter de 17h00…Voir avec Allan)

Toute dérogation doit faire l'objet d'une entente spéciale avec Monsieur Allan Rooney du Groupe SMP. Pour tout besoin d'entreposage, veuillez contacter Monsieur Rooney au **(450) 477-8999 poste 233** ou par courriel au arooney@groupesmp.com. Des frais de main-d'œuvre peuvent s'appliquer.

SÉCURITÉ

Le Sheraton Laval, ainsi que le Groupe SMP, se libèrent de toute responsabilité en cas de perte, dommage, blessure ou vol. Le Sheraton Laval peut réserver les services d'un gardien de sécurité aux kiosques, aux frais de l'exposant.

ALCOOL

En vertu de la loi de la *Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec*, aucun alcool autre que celui vendu par l'hôtel, ne peut être autorisé dans les salles d'exposition (autant dans les kiosques) ou espace public. Le Sheraton Laval détient un permis exclusif.

NOURRITURE

Tous breuvages et nourriture provenant de l'extérieur sont interdits dans les salles d'exposition ou espace public de l'hôtel.